

13206

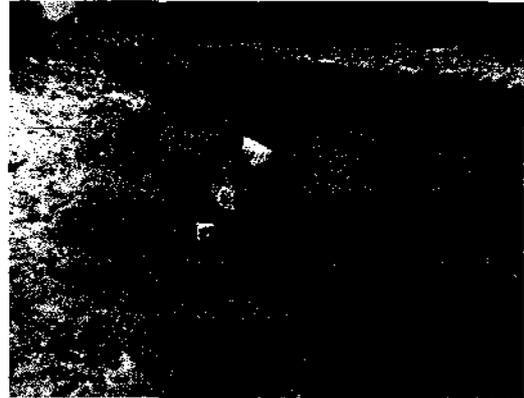
REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE
DES BASSINS DE RETENTION ET DES LACS ARTIFICIELS

**PROJET DE GESTION INTEGREE DES ADVENTICES AQUATIQUES
PROLIFERANTES EN AFRIQUE DE L'OUEST
(PGIAAPO)**



**PROGRAMME DE TRAVAIL ET
BUDGET ANNUELS 2010**



Projet N° P-Z1-AAO-085
Accord de Prêt N° 2100150008644 du 29 novembre 2004

SOMMAIRE

SOMMAIRE	- 2 -
INTRODUCTION	- 3 -
1. CONTEXTE	- 3 -
2. OBJECTIFS ET PRINCIPAUX RESULTATS DU PROJET	- 3 -
I – PROGRAMME TECHNIQUE	- 4 -
1.1 – COMPOSANTE A : GESTION INTEGREE DES ADVENTICES AQUATIQUES PROLIFERANTES	- 4 -
1.1.1 - <i>Objectif</i>	- 4 -
1.1.2 - <i>Activités</i>	- 4 -
1.2 – COMPOSANTE B : RENFORCEMENT DES CAPACITES	- 9 -
1.2.1 - <i>Objectif</i>	- 9 -
1.2.2 - <i>Activités</i>	- 9 -
1.3 – COMPOSANTE C : COORDINATION DU PROJET	- 14 -
1.3.1 - <i>Objectif</i>	- 14 -
1.3.2 - <i>Activités</i>	- 14 -
II – CADRE LOGIQUE ET CHRONOGRAMME DES ACTIVITES	18
2.1 – COMPOSANTE A : GESTION INTEGREE DES ADVENTICES AQUATIQUES PROLIFERANTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI
2.2 – COMPOSANTE B : RENFORCEMENT DES CAPACITES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI
2.3 – COMPOSANTE C : COORDINATION DU PROJET	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI
III – BUDGET PREVISIONNEL	25
3.1 REPARTITION DU BUDGET PAR COMPOSANTE ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT	25
3.2 REPARTITION DU BUDGET PAR CATEGORIE ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT	25
3.3 ILLUSTRATION DE LA REPARTITION DU BUDGET PAR COMPOSANTE ET PAR CATEGORIE	26
3.4 VENTILATION DU BUDGET PAR COMPOSANTE ET PAR CATEGORIE (x 1000 FCFA)	28

INTRODUCTION

1. Contexte

La prolifération des adventices aquatiques dans les réseaux fluviaux de l'Afrique de l'Ouest constitue aujourd'hui un fléau. Les adventices aquatiques les plus nuisibles au monde sont la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) et la fougère d'eau (*Salvinia molesta*), apparues à l'origine en Amérique du Sud, ainsi que la salade d'eau (*Pistia stratiotes*), qui est endogène à la région de la CEDEAO. Cet envahissement végétal constitue un obstacle grave aux fonctions souvent multiples que remplissent les canaux, les rivières, les lacs et lagunes et affecte gravement la vie quotidienne des populations locales. Dans les zones touchées, les ménages ruraux sont contraints de consacrer davantage de temps et d'énergie à simplement poursuivre leurs activités quotidiennes.

Une gestion efficace des adventices aquatiques proliférantes (AAP) implique l'adoption d'une approche intégrée combinant les moyens éprouvés de lutte biologique utilisant les insectes avec les moyens physiques que sont le moissonnage mécanique et / ou l'outillage manuel. Un dispositif intégré de longue durée de maîtrise des adventices aquatiques proliférantes exige la participation active des communautés locales et des populations riveraines ainsi qu'un travail de recherche agricole et de vulgarisation. Il est aussi important de noter que, pour assurer la durabilité de leurs résultats, les programmes de lutte intégrée comprendront également des activités de sensibilisation sociale et l'utilisation dans les travaux agricoles des végétaux récoltés.

2. Objectifs et principaux résultats du projet

L'objectif sectoriel est la gestion durable des ressources naturelles, en particulier des ressources en eau, pour maximiser leur contribution au développement social, économique et environnemental. Le projet a pour objectif de contribuer à la lutte contre la prolifération des plantes aquatiques sur quatre réseaux fluviaux communs à plusieurs États en Afrique de l'Ouest et à la réduction au minimum des effets résiduels de cette prolifération végétale.

Le champ d'application du projet au Sénégal concerne son système fluvial, plus particulièrement au niveau du delta à partir du barrage de Diama (voir carte de la zone d'intervention en annexe).

Il comporte trois composantes : A) la gestion intégrée des adventices aquatiques proliférantes ; B) le renforcement des capacités dans ce domaine et C) l'Unité de Coordination Nationale du projet (UCN).

Les principaux résultats attendus sont les suivants : a) la superficie infestée est considérablement réduite, b) les comités villageois de gestion des végétaux aquatiques sont créés et fonctionnels, c) les abris grillagés existant sont réhabilités et d'autres sont construits, d) les étangs d'élevage d'insectes sont construits et sont fonctionnels, e) la sensibilisation et la mobilisation des bénéficiaires est effective, f) la formation des producteurs est réalisée, les parcelles de démonstration enrichies au compost sont mises en place et la production agricole (maraîchère) est accrue, g) la formation des techniciens est réalisée, les capacités de suivi de l'évolution de la végétation aquatique sont effectives, h) le système d'information géographique mis en place est fonctionnel, i) la coordination du projet est assurée, j) les mesures de mitigation des effets du projets sont mises en œuvre.

A la suite de la signature de l'accord de prêt entre le Gouvernement du Sénégal et le Fonds Africain de Développement (FAD), sa mise en vigueur intervenue en juillet 2005, l'application des recommandations des différentes missions de supervision et du Comité National de Pilotage, l'UCN du projet s'est axée à mettre en place les fondements et autres préalables permettant la réalisation effective des différentes activités prévues à cet effet. Celles-ci ont connu un essor important courant 2009 et devront se poursuivre de manière intense pour les années à venir.

Le présent document présente le plan de travail et budget annuels (PBTA) devant être mis en œuvre par le projet pour l'année 2010. Il a été élaboré en tenant compte des objectifs assignés au projet et du parcours déjà réalisé. Les informations contenues dans les différents rapports ont été utilisées pour son élaboration.

Pour chacune des composantes du projet, les objectifs spécifiques seront rappelés, les résultats qui en découlent et les activités qui contribuent à leur réalisation en 2010. Leur programmation sera illustrée par un chronogramme. Le budget prévisionnel et les sources de financement pour chacune des activités seront consignés dans le programme de budget pour la même année.

I – PROGRAMME TECHNIQUE

1.1 – Composante A : Gestion intégrée des adventices aquatiques proliférantes

1.1.1 - Objectif

Cette composante a pour objectif de réduire la prolifération des végétaux aquatiques en combinant les méthodes de la lutte physique et biologique, afin de minimiser tout effet résiduel à venir.

1.1.2 - Activités

Les travaux d'enlèvement mécanique, dont la cérémonie de lancement officiel a été présidée par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels le 18 juillet 2009, seront poursuivis et consolidés

Grâce aux barques motorisées et aux lots d'outillage manuel mis à leur disposition, les populations bénéficiaires et organisées en comités inter villageois poursuivront l'enlèvement manuel pour assurer essentiellement l'entretien des surfaces préalablement nettoyées dans le cadre de l'enlèvement mécanique pour éviter toute ré-infestation ou recolonisation démesurée. Elles se chargeront également de l'entretien des barrières physiques érigées au niveau de certains ouvrages.

La lutte biologique ciblant certaines plantes flottantes (*Salvinia molesta*, *Pistia stratiotes*, ...) pourrait démarrer de manière effective si le blocage constaté au niveau de la Coordination Régionale est levé.

La combinaison de ces différentes méthodes de lutte contribuera à la durabilité du projet.

R3 : les comités villageois de gestion des végétaux aquatiques sont créés et fonctionnels

1.1.2.3 Redynamiser les comités inter-villageois

Les comités inter-villageois sont déjà créés et fonctionnels. Ils se sont constitués en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) disposant d'un cadre réglementaire. Ce statut, entre autres éléments constitutifs, a permis l'approbation pour la signature de cinq (05) conventions entre lesdits GIE et l'UCN du Projet. Ils s'investissent déjà dans l'enlèvement manuel et toutes autres activités compatibles avec les objectifs du projet.

L'UCN déroulera un travail de sensibilisation, en accord avec les autres intervenants, notamment les services techniques avec lesquels le projet a signé des conventions, pour maintenir cette dynamique participative. Cela passe, entre autres, par des réunions périodiques, sous la supervision de l'Assistant chargé du suivi des activités opérationnelles et de la lutte biologique, Chef d'Antenne focal du Projet, basé à Saint Louis. Des thèmes spécifiques seront développés à cet effet.

1.1.2.4 Doter les comités inter-villageois d'outillage pour l'enlèvement manuel

Suite à l'acquisition de six (06) barques motorisées et accessoires remises aux comités inter-villageois en novembre 2007, le Projet a réceptionné deux lots d'outillage manuel acquis sur les ressources du prêt et de la contrepartie pour renforcer la capacité d'intervention des populations bénéficiaires dans le cadre de la lutte biologique.

Une acquisition supplémentaire est prévue cette année pour remplacer les outils défectueux après usage tout en augmentant l'effort développé par les populations au niveau de l'enlèvement manuel des végétaux aquatiques.

Des dispositions sont prises pour sécuriser les intervenants dans cette opération par l'octroi de boîtes de pharmacie de premiers secours.

R7 : les barrières grillagés existants sont réhabilités et d'autres sont construits

1.1.2.5 Entretien des abris grillagés

Au cours de l'année écoulée, le projet, en accord avec les populations et le Conservateur du Parc National des Oiseaux de Djoudj (PNOD), a érigé des barrières physiques au niveau de certains ouvrages hydrauliques afin de contenir certaines plantes aquatiques flottantes face à une éventuelle obstruction, et faciliter ultérieurement leur collecte.

Pour 2010, il sera question de bien veiller à leur entretien pour bien assurer la fonction qui leur est dévolue.

Par ailleurs, le Projet prévoit d'installer une autre barrière physique au niveau de la vanne située au milieu du Canal Yves Capitaine, dans sa partie amont pour les mêmes raisons évoquées plus haut.

R8 : Les étangs d'élevage d'insectes sont construits et sont fonctionnels

1.1.2.7 Construire des étangs d'élevage d'insectes en relation avec la DPV

La construction des étangs entre dans la perspective de la mise en œuvre de la lutte biologique. Il est prévu d'en construire dans le cadre d'une convention avec la DPV. La Coordination Régionale qui gère cet aspect dans le cadre du projet à l'échelle régionale a été relancée de la question dans le cadre de la mise en œuvre d'une des recommandations des différentes missions de supervision de la BAD et de la réunion de cette instance tenue récemment à Bamako. A ce jour, l'UCN n'a pas enregistré aucune réponse par rapport à cette question.

1.1.2.8 Acquérir un équipement de lutte biologique

L'équipement de lutte biologique nécessaire sera acquis en relation avec la DPV. En effet, avec les discussions déjà entreprises avec cette dernière, l'acquisition du matériel nécessaire est soumise à l'appréciation de la Coordination Régionale dans le cadre de la révision de la liste des biens et services financés par le don.

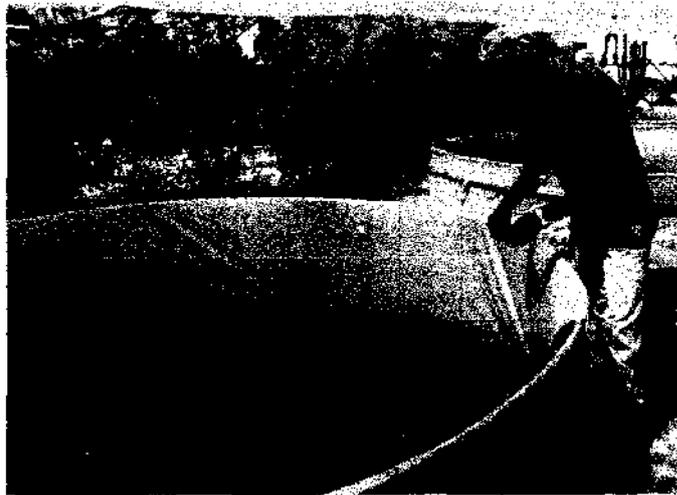


Photo 3 : dispositif d'élevage d'agents de biocontrôle (insectes) au niveau du PNOD

1.1.2.9 Mesurer la production d'agents de biocontrôle

Il s'agit d'élever des agents de biocontrôle (*Cyrtobagous salviniae* entre autres). Le protocole de mesures sera déterminé par les spécialistes de la DPV en collaboration avec le personnel qui sera formé à l'IIAT (assistant chargé de la lutte biologique et agent du PNOD) conformément au programme de formation proposé par la Coordination régionale.

1.1.2.10 Lâcher les insectes

Il est envisagé un lâcher d'insectes élevés pour réduire davantage les quelques poches occupées par la végétation flottante composée de essentiellement de *Salvinia molesta* et *Pistia stratiotes*. Le lâcher d'insectes s'inscrit dans le cadre de la lutte biologique.

1.2 – Composante B : Renforcement des capacités

1.2.1 - Objectif

Cette composante a pour objectif de renforcer les capacités techniques des personnels du projet et des comités villageois impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet. Six (06) résultats sont identifiés dans cette composante. Des activités concourant à l'atteinte de chaque résultat sont identifiées.

1.2.2 – Activités

R2 : la sensibilisation et la mobilisation des bénéficiaires est effective

1.2.2.1 Organiser des réunions de sensibilisation

La dynamique de sensibilisation déjà entamée depuis fort longtemps, et ayant permis la mise en place des cinq comités inter villageois organisés en GIE au niveau de la zone d'intervention du projet sera maintenue, voire renforcée, surtout par l'implication des services techniques déconcentrés via les conventions avec le projet. Chaque comité a mis en place son bureau qui est chargé de coordonner les activités du projet au niveau local, notamment la collecte, le partage et la diffusion de toute information relative au Projet.

L'assistant chargé du suivi des activités opérationnelles, en collaboration avec l'UCN et les services techniques partenaires, coordonnera ces missions de sensibilisation, selon des formules diverses et appropriées pour toucher un auditoire beaucoup plus important et de manière régulière. Les discussions porteront sur des thèmes issus de réflexion partagée avec l'ensemble des acteurs, dont les services techniques déconcentrés et partenaires du projet.



Figure 1 : « réunion d'information et de sensibilisation sur la gestion des végétaux aquatiques envahissants » (Source : DRH St Louis)

Par ailleurs, en collaboration avec la Cellule d'Education et de Formation Environnementale (CEFE) du Département, l'UCN compte élaborer un programme d'éducation environnementale au profit des jeunes scolarisés de la zone d'intervention du projet en vue de contribuer à l'émergence d'une citoyenneté environnementale à l'échelle locale et relativement à la gestion des adventices aquatiques proliférantes.

1.2.2.2 Organiser des émissions à la radio

Pour toucher le plus grand nombre de personnes, il est envisagé d'animer des émissions radiophoniques à travers les stations régionales de Saint-Louis. Une mission de prospection a été réalisée et des contacts pris avec ces dites stations. Il est prévu en moyenne d'animer une (01) émission radio par trimestre.

R4 : la formation des producteurs est réalisée

1.2.2.3 Elaborer les protocoles pour la mise en œuvre du partenariat

La mise en œuvre du partenariat avec les services techniques régionaux sera déterminante dans l'atteinte des objectifs du projet et sa pérennisation à travers la signature de conventions. Pour ce faire, il est prévu de tenir des rencontres de travail avec les services techniques régionaux de Saint Louis (Division Régionale de l'Hydraulique, Service Régional de la Surveillance et de la Pêche, Inspection Régionale des Eaux et Forêts, District Sanitaire de Richard Toll, Direction Régionale de l'ANCAR, PERACOD...) afin d'asseoir les bases de ce partenariat en identifiant les activités à mener et les modalités de mise en œuvre.

1.2.2.4 Mettre en œuvre le partenariat

L'intervention des services techniques se fera sur la base des conventions déjà approuvées par la BAD tout en identifiant les activités à mener et inscrites au niveau de leur plan d'action ; l'UCN dégagera les moyens nécessaires pour l'exécution de celles-ci.

1.2.2.5 Mettre en œuvre le plan de formation

Le renforcement des capacités des populations est une phase importante dans la mise en œuvre du projet. Un plan de formation est déjà élaboré et sera complété par des thèmes proposés par les services techniques déconcentrés. L'UCN envisage le recrutement d'une ONG pour la formation des populations sur des thèmes proposés par le rapport d'évaluation.

R5 : les parcelles de démonstration enrichies au compost sont mises en place et la production agricole (maraîchère) est accrue

1.2.2.6 Valoriser les plantes aquatiques dans la production agricole

En vue d'assurer la gestion durable des végétaux aquatiques après la fin du projet, les communautés bénéficiaires seront sensibilisées à l'emploi en agriculture des végétaux récoltés transformés en compost. Ce volet devra traduire l'application de la convention entre l'UCN du projet et la Direction Régionale de l'ANCAR de Saint-Louis. Il s'agira, entre autres, de valider le choix des parcelles test, procéder à leur aménagement, mettre en place un dispositif expérimental (à des fins de démonstration) pour l'application du compost issu de la valorisation de la biomasse végétale extraite sur des cultures maraîchères.

Malheureusement cette activité connaît le même sort que celles financées par le don géré par la Coordination Régionale. L'UCN s'attachera à relancer cette activité au regard des recommandations de l'atelier de Bamako. D'autres initiatives pourraient être développées pour les mêmes objectifs tout en changeant de stratégies en attendant le déblocage constanté au niveau de la Coordination Régionale.



Photo 4 : mulch à base d'extraits de végétaux aquatiques

1.2.2.7 Valoriser les plantes aquatiques dans la production de charbon

Parallèlement à ce type de valorisation, l'UCN en collaboration avec d'autres partenaires tel que le Programme de Promotion de l'Electrification Rurale et de l'Approvisionnement en Combustibles Domestiques (PERACOD) tentera d'introduire une autre forme d'utilisation de la végétation aquatique extraite. Il s'agira de produire du combustible (charbon à base de typha) avec des procédés simples et à la portée des populations bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de partenariat déjà signé entre les deux institutions.



Photo 5 : séchage de briquettes de charbon à base de typha (expérience malienne)

1.2.2.8 Former les producteurs sur la valorisation des plantes

La formation des acteurs concernés et bénéficiaires va sous-tendre cette activité de démonstration. Les thèmes techniques sont le compostage, le maraîchage, l'arboriculture, et autre agriculture biologique. Une partie de cette formation se réalisera au Centre SONGHAÏ et va concerner une vingtaine de producteurs, dont 40% de femmes. L'information a été répercutée à la base et les dispositions idoines sont déjà prises à cet effet. La réalisation de cette activité est confiée à la Coordination Régionale qui a déjà contracté avec ledit centre.

L'UCN envisage également de renforcer les capacités des populations sur les autres formes de valorisation pouvant contribuer à leur générer des bénéfices durables (artisanat...)

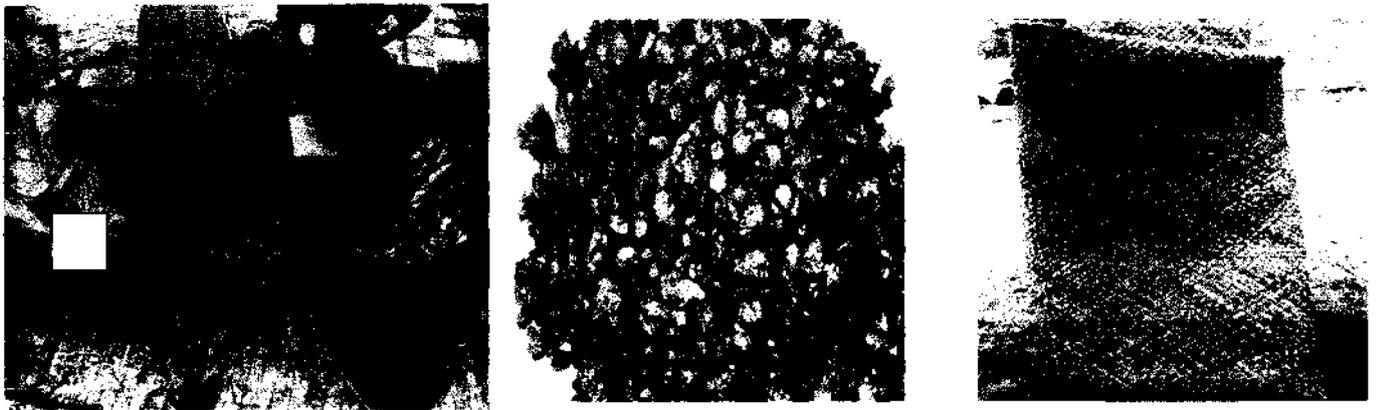


Photo 6 : autres formes de valorisation des végétaux aquatiques (Sources : Diongue & Macina)

R6 : la formation des techniciens est réalisée

1.2.2.8 Former les techniciens intervenant dans le projet

Cette activité concerne essentiellement la poursuite de la formation du personnel de l'UCN sur des thèmes déjà identifiés dans le plan de formation des acteurs et partenaires du projet. Les sessions de formation se dérouleront aussi bien à l'Institut International de l'Agriculture Tropicale (IIAT) qu'au niveau de prestataires de service de cette nature suite à une sélection conformément aux procédures en vigueur. Il en est de même des thèmes proposés par la BAD dans le cadre du renforcement de capacités des acteurs des projets (méthodes d'acquisition, méthodes de décaissement). Suite à la mise en place des outils de pilotage du projet, il est prévu également des actions de renforcement de capacités portant sur le manuel des procédures et du système comptable, la gestion de projet, le suivi évaluation, le système d'information géographique (SIG)...

Par, ailleurs, il est prévu l'organisation de voyages d'études au Mali et en Mauritanie sur l'échange d'expériences sur les techniques de gestion des plantes aquatiques, leur valorisation et sur l'implication des acteurs locaux.

R10 : le système d'information géographique mis en place est fonctionnel

1.2.2.13 Finaliser l'acquisition du SIG

Face aux difficultés constatées dans la réalisation de cette activité malgré les différentes tentatives opérées à ce niveau, la dernière mission de suivi du SNFO a recommandé à l'UCN du projet l'élaboration d'une note de recadrage relative à la mise en place d'un SIG fonctionnel. Il s'agit de s'inspirer des expériences en cours de certains projets qui ont signé des conventions dans ce sens avec des institutions appropriées. Malgré cette nouvelle tentative, le blocage demeure toujours quant à l'effectivité de cette activité. L'atelier de Bamako a adopté une recommandation y afférent que l'UCN tentera de mettre en œuvre au cours de cette année.

1.2.2.14 Acquérir du matériel de base

Des propositions sont faites dans la nouvelle lettre de cadrage citée plus haut.

1.3 – Composante C : Coordination du projet

1.3.1 - Objectif

L'administration du projet, la coordination et la supervision des activités y afférentes sont du ressort de l'UCN en tant qu'agence d'exécution nationale de la composante sénégalaise du programme. Toutes les informations produites à cet effet vont être versées comme « inputs » à la Coordination Régionale

1.3.2 – Activités

R11 : la coordination du projet est assurée

1.3.2.1 Réunir le Comité national de pilotage

Le Comité National de Pilotage est un organe politique et stratégique du projet. Il valide le Programme de Travail et Budget Annuels (PTBA) et le rapport annuel d'activités avant leur transmission au partenaire principal, la BAD.

Il est prévu deux réunions ordinaires en cours d'année.

1.3.2.2 Tenir des réunions de coordination de l'UCN

Pour coordonner la bonne mise en œuvre des activités, il est prévu une réunion hebdomadaire regroupant les membres de l'UCN et au besoin les représentants des structures signataires des protocoles. Le Coordonnateur pourra faire participer des personnes ressources.

1.3.2.3 Faire le suivi des activités sur le terrain

Ce volet renferme le suivi rapproché des activités par l'UCN et les acteurs impliqués dans leur opérationnalité. Ils sont constitués pour l'essentiel des comités inter villageois, le comité régional de pilotage... Le Comité National de Pilotage (CNP) sera également concerné par la

supervision pour une appréciation de l'état d'avancement de l'exécution du projet. Ce dispositif doit s'insérer à celui de la Coordination Régional chargé d'élaborer et de coordonner le mécanisme de suivi évaluation à l'échelle régionale.

Le suivi permettra de mesurer le niveau d'exécution de la mise en œuvre des activités. Le suivi concernera l'ensemble des activités confiées aux techniciens, aux prestataires, aux bénéficiaires et aux partenaires par le biais des protocoles d'activités.

Une mission mensuelle, en collaboration avec le consultant chargé de la surveillance et du contrôle des travaux d'enlèvement mécanique sera régulièrement organisée, nonobstant les autres missions de suivi, notamment celles concernant l'Assistant chargé du suivi des activités opérationnelles. Cela permettra aussi de faire parallèlement le suivi de la mise en œuvre des conventions et autres protocoles.

1.3.2.4 Rendre compte de l'exécution des activités du projet

Un compte-rendu périodique sera fait de l'exécution des activités planifiées. Un rapport d'activités trimestriel sera produit pour rendre compte de l'état d'exécution des activités programmées. Les comptes-rendus des réunions de coordination du projet et du Comité National de Pilotage permettent de rendre compte des activités du projet.

1.3.2.5 Faire l'audit du projet

L'audit des comptes du projet pour l'exercice 2008, a été réalisé par le cabinet GMS. Les rapports produits ont été transmis à la BAD. L'UCN a déjà entamé la procédure de recrutement d'un autre cabinet d'audit pour les exercices 2009, 2010 et 2011. Il s'agit d'analyser les procédures appliquées jusqu'ici, d'en évaluer leur pertinence et leur efficacité afin de réorienter au besoin, le système de pilotage et de gestion du projet pour une meilleure optimisation des ressources disponibles.

1.3.2.6 appliquer les dispositions du manuel de procédures comptables et financières

L'élaboration du manuel des procédures comptables et financières a été finalisée par le cabinet KPMG recruté à cet effet et l'informatisation du système comptable par l'installation du logiciel TOMPRO est effective. Ceci permettra un suivi régulier des opérations exécutées selon les prescriptions admises. Ce manuel définit les modalités de gestion du projet sur le plan administratif et financier avec notamment la définition de règles très précises quant à l'utilisation des ressources tout en insistant sur la séparation des pouvoirs, la traçabilité de l'information, la prise en compte des recommandations de la mission d'audit sur les aspects organisationnels du projet.

1.3.2.7 Réalisation l'évaluation à mi-parcours du projet

En adéquation avec les mécanismes permettant une bonne exécution des activités du projet, il est envisagé le recrutement d'un consultant pour son évaluation à mi-parcours afin de faire le point et d'identifier ses points forts et faibles, les difficultés ou contraintes majeures, les éventuelles mesures de redressement. Cette activité va être pilotée par la Coordination Régionale en application d'une des recommandations de l'atelier de Bamako.

1.3.2.8 Organiser un atelier de bilan 2009 et de préparation du PTA 2010

Pour l'évaluation à mi-parcours du PTBA 2010 et l'élaboration du PTBA 2011, il sera organisé un atelier avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Cela permettra à l'ensemble des participants d'être au même niveau d'information sur la définition des activités et des indicateurs de performance.

1.3.2.9 Développer le volet communication du projet

La communication va être articulée autour de deux axes principaux. L'UCN s'attellera à développer une politique communicationnelle soutenue avec ses partenaires institutionnels et les comités inter villageois et autres organisations à la base pour l'échange et l'appropriation d'informations relatives au projet au plan national. Cette politique dérive du plan de communication devant être initiée par la Coordination Régionale (CR) et mise en cohérence et en complémentarité avec celle des UCN de la Mauritanie et du Mali au plan régional du fait du partage de l'ensemble fluvial Sénégal. Une démarche identique sera développée avec la composante gambienne.

L'organisation d'ateliers, de visites d'échange, les couvertures médiatiques, la mise en place de site Web, la production de supports et autres manuels pédagogiques... constitueront autant de mécanismes et d'outils à développer à cet effet. Le consultant en communication qui sera recruté par la CR assistera l'UCN à la réalisation effective de cette activité.

En plus du logo et des panneaux d'indication et d'information disposés au niveau de certains sites du projet, l'UCN envisage cette année de produire et diffuser des affiches pédagogiques, de faire un (01) publi-reportage sur le projet à la télévision, de réaliser un (01) dossier de presse dans les journaux, de confectionner des T-shirts et casquettes à l'effigie du projet...

1.3.2.10 Renforcer le personnel d'appui

Le volume des activités du projet allant crescendo, l'UCN envisage de renforcer son personnel par le recrutement d'un chauffeur, d'une technicienne de surface, éventuellement d'un assistant chargé de gérer le SIG....

1.3.2.11 Assurer le fonctionnement de base du projet

Le fonctionnement comprend, le paiement des factures de téléphone, le paiement des salaires et indemnités aux agents, le versement des cotisations sociales, l'acquisition de véhicule, de carburant et lubrifiants, de consommables informatiques, de fournitures de bureau ; l'entretien des locaux, l'entretien et la réparation du matériel informatique et des véhicules ; le paiement des frais de mission et de communication etc.

R12 : les mesures de mitigation des effets du projet sont mises en œuvre

Toujours en application des recommandations de la première mission de supervision, la mise en œuvre des mesures de mitigation des effets du projet va être renforcée. Certaines mesures déjà identifiées seront mises en œuvre dans le cadre de la convention avec le District Sanitaire de Richard Toll. Elles sont déclinées en activités qui concourent à l'atteinte de ce résultat.

1.3.2.12 Contrôler la qualité de l'eau par les organismes publics compétents

Il s'agit du suivi de certains paramètres hydrométriques (hydraulicité, demande d'oxygène biochimique (DOB), oxygène dissous (OD)... afin d'apprécier l'impact des travaux d'enlèvement sur la qualité des eaux. A cet effet, la poursuite de la mise en œuvre de la convention signée avec la Division Régionale de l'Hydraulique de Saint Louis permettra la réalisation de cette activité.

1.3.2.13 Former les communautés locales à l'utilisation pratique des plantes récoltées

La valorisation des plantes récoltées sur le plan agricole sera confiée à l'ANCAR, celle sur la fabrication des briquettes de charbon au PERACOD. D'autres formes de valorisation pourraient également être envisagées (l'artisanat par exemple).

1.3.2.14 Fournir des équipements et matériels de sécurité aux communautés locales

L'équipement envisagé comprend un autre lot d'outillage manuel et du matériel de sécurité, pour renforcer l'existant tout en faisant face à d'éventuels accidents pouvant survenir lors des opérations d'enlèvement manuel des plantes aquatiques.

1.3.2.14 Fournir un équipement et du matériel de premier secours adéquats

Cette activité consiste à doter les bénéficiaires de trousse de premier secours supplémentaires. En effet, l'utilisation d'outils tranchants les expose souvent à des blessures. Il en est de même des risques de morsure de serpents très présents dans la zone du projet. La convention avec le District sanitaire de Richard Toll permettra également ce type d'acquisition.

1.3.2.15 Assurer la couverture sanitaire contre les maladies liées à l'eau

Les vecteurs de maladies responsables des principaux problèmes de santé publique, tels que le paludisme, la schistosomiase (bilharziose) et la filariose lymphatique auront des habitats inadéquats avec la disparition des plantes adventices. Le risque de maladies est donc réduit à long terme. Toutefois, la lutte manuelle expose les travailleurs à ces maladies. En conséquence, l'impact est légèrement négatif à court terme, mais positif à long terme.

Le projet va acquérir et fournir aux populations des médicaments contre certaines maladies récurrentes dans la zone. La convention avec le District Sanitaire de Richard Toll sera mise à profit.

II – CADRE LOGIQUE ET CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Le chronogramme est établi en tenant compte du cadre logique du projet et des résultats de l'évaluation de l'exercice 2008 (voir tableau ci-joint). Les activités sont déclinées par composante et par résultat (cadre logique PGIAAPO).

COMPOSANTE A : GESTION INTEGREE DES ADVENTICES AQUATIQUES

ACTIVITES	IOV	ACTEURS	RESPONSABLES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
R1 : la superficie infestée est considérablement réduite														
Poursuivre la mise en œuvre de l'enlèvement mécanique	45 ha nettoyés mécaniquement	LE FLOCH DEPOLLUTION, BETICO, UCN	Bureau Contrôle											
	60 ha entretenus mécaniquement													
Poursuivre la mise en œuvre de l'enlèvement manuel	100 ha nettoyés manuellement (en moyenne 20 ha par CIV)	CIV, IREF, UCN	IREF											
R3 : les comités villageois de gestion des végétaux aquatiques sont créés et fonctionnels														
Redynamiser les comités villageois créés	5 comités redynamisés	CIV, UCN, Services techniques BETICO...	Assistant SAPLB											
Doter les comités villageois d'outillage pour l'enlèvement manuel	le matériel acquis et livré	CIV Fournisseur AFC	Assistant SAPLB											
R7 : les barrières physiques existantes sont réhabilitées et d'autres sont construites														
entretenir les barrières physiques	5 barrières physiques entretenues	CIV, UCN, IREF	Assistant SAPLB											
R8 : Les étangs d'élevage d'insectes sont construits et sont fonctionnels ;														
Construire des étangs d'élevage d'insectes avec la DPV	2 étangs construits	DPV, PNOD, CIV UCN	Assistant SAPLB											
Acquérir un équipement de lutte bio	l'équipement de lutte acquis	DPV, UCN, CR	AFC											
Mesurer la production d'agents de biocontrôle	des tests effectués	DPV, PNOD, UCN	DPV											
Lâcher des insectes	des lâchers d'insectes effectués	DPV, PNOD, CIV UCN	DPV											

COMPOSANTE B : RENFORCEMENT DES CAPACITES

ACTIVITES	I.O.V	ACTEURS	RESPONSABLE	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
R2 : la sensibilisation et la mobilisation des bénéficiaires sont effectives														
Organiser des réunions de sensibilisation, et de partage d'information	Au moins 01 réunion est tenue tous les deux mois avec les comités intervillageois	CIV, UCN, Services techniques partenaires, BETICO, CEFE,,	Assitant SAPLB		■			■		■		■		■
	Au moins 1000 personnes touchées	CIV, UCN, Services techniques partenaires, BETICO, CEFE,,	Assitant SAPLB											■
Organiser des émissions à la radio	Au moins 01 émission radio par trimestre	RTS, Radios privées, CIV, IREF	IREF			■			■			■		
R4 : la formation des producteurs est réalisée														
recruter une ONG pour la formation des producteurs sur les MGIVAE	une ONG sélectionnée	UCN, BAD	Expert SEAG			■	■	■						
réaliser la session de formation	une session de formation réalisée	UCN, CIV	Expert SEAG						■					
Assurer la formation des producteurs au centre de Songhaï	Au moins 20 producteurs membres des comités formés	CIV, UCN, CR, Centre Songhaï	Expert SEAG								■			
R5 : les parcelles de démonstration enrichies au compost sont mises en place et la production agricole (maraîchère) est accrue ;														
Valoriser les plantes aquatiques dans la production agricole	15 parcelles de 0,25 ha de démonstration aménagées	UCN, ANCAR, CIV, villageois	Expert SEAG										■	■
	Un lot de semences, pesticides, outillage... acquis	UCN, ANCAR, CIV	DR ANCAR									■	■	
	Au moins 3 t de produits maraîchers récoltés	UCN, ANCAR, CIV	Expert SEAG											■

COMPOSANTE C :
COORDINATION DU PROJET

ACTIVITES	I.O.V	ACTEURS	RESPONSABLE	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
R11 : la coordination du projet est assurée															
Réunir le Comité national de pilotage et le Comité Régional de Pilotage	02 réunions du CNP tenues	Membres du CNP UCN	Coordonnateur												
Tenir des réunions de coordination de l'UCN	01 réunion hebdomadaire tenue	UCN, Partenaires	Coordonnateur												
Faire le suivi des activités sur le terrain	01 mission par mois organisée sur le terrain par l'UCN	UCN partenaires	Expert SEAG												
Rendre compte de l'exécution des activités du projet	04 rapports trimestriels sont disponibles	UCN Partenaires	Expert SEAG												
	1 rapport annuel est disponible	UCN Partenaires	Expert SEAG												
Réaliser l'audit des comptes du projet	1 cabinet sélectionné	UCN BAD	AFC												
	séance de présentation du rapport d'audit organisé	UCN Consultant	AFC												
	1 rapport d'audit disponible	UCN Consultant	AFC												
Participer à l'évaluation à mi-parcours du projet	01 mission de terrain avec l'équipe d'évaluateurs	CR, MEPNBRLA, UCN MEF, BAD	Coordonnateur												
	Le degré d'atteinte des résultats déterminé	CR, MEPNBRLA, UCN MEF, BAD,	Coordonnateur												
Organiser un atelier de bilan 2010 et de préparation du PTBA 2011	1 atelier tenu	UCN Partenaires	Coordonnateur												
	le rapport bilan annuel disponible	UCN Partenaires	Coordonnateur												
	le PTBA 2011 disponible	UCN Partenaires	Coordonnateur												
Développer le volet communication du projet	un plan de communication est élaboré	CR, UCN	Coordonnateur												
	300 affiches pédagogiques produites et diffusées	UCN Prestataire	Expert SEAG												

ACTIVITES	I.O.V	ACTEURS	RESPONSABLE	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
Assurer le fonctionnement de l'UCN	12 factures de téléphone et d'internet payées	UCN	AFC											
	Salaires, indemnités et charges sociales	UCN	AFC											
	Achat de matériel de transport	UCN	AFC											
	Achat du carburant et lubrifiants	UCN Prestataire	AFC											
	Achat de consommables informatiques	UCN Prestataire	AFC											
	Achat de fournitures de bureau	UCN PREstataire	AFC											
	Achat de produits d'entretien	UCN Prestataire	AFC											
	Entretien des locaux	UCN	AFC											
	Entretien et réparation du matériel informatique	UCN Prestataire	AFC											
	Entretien et réparation des véhicules	UCN Prestataire	AFC											
	Frais de mission	UCN, Partenaires	AFC											
Frais de communication	UCN Prestataire	AFC												
R12 : les mesures de mitigation des effets du projet sont mises en œuvre														
Faire contrôler la qualité de l'eau par les organismes publics compétents.	03 missions de contrôle effectuées	UCN, DRH	Assitant SAPLB											
Former les communautés locales à l'utilisation pratique des plantes récoltées (compost, produits d'artisanat, fabrication de briquettes de charbon)	03 sessions organisées, 120 personnes formées	UCN, ANCAR, PERACOD, CIV	Expert SEAG											
Fournir des équipements et matériels de sécurité aux communautés locales	05 lots de matériels de sécurité et accessoires remis aux comités intervillageois	UCN, Fournisseur, CIV	AFC											
Fournir un équipement et du matériel de premier secours adéquats	05 lots de matériels de sécurité et accessoires remis aux comités intervillageois	UCN Fournisseur, District Sanitaire, CIV	Assitant SAPLB											
Fournir des médicaments contre les maladies connexes	05 lots de matériels de sécurité et accessoires remis aux comités intervillageois	UCN District Sanitaire, CIV	Assitant SAPLB											

III – BUDGET PREVISIONNEL

Le budget global 2010 s'élève à 1.032.542.000 F CFA. Il porte sur les ressources mises en place par le Groupe de la BAD (prêt et don) et l'Etat du Sénégal à travers son budget consolidé d'investissement (BCI) pour l'exécution du projet.

Les tableaux financiers illustrent :

- la répartition par composante et source de financement ;
- la répartition par catégorie et source de financement.
- la ventilation du budget par composante et par catégorie ;

3.1 Répartition du budget par composante et par source de financement

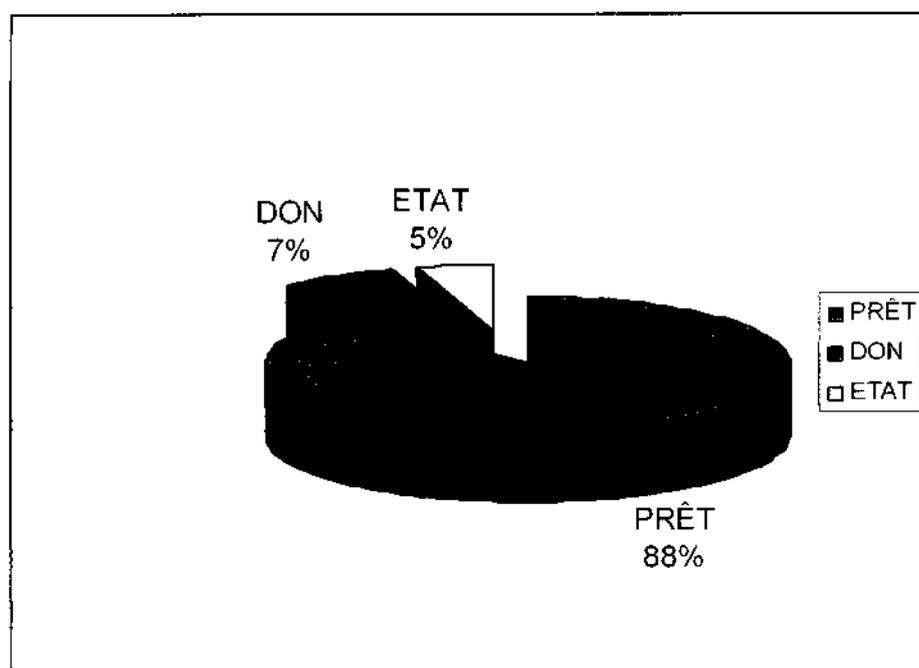
Composantes	Total (x 1000 F CFA)		Sources		
	Budget	%	Prêt	Don	Etat
A : GESTION INTEGREE DES ADVENTICES AQUATIQUES		81,70	840 540		3 000
B : RENFORCEMENT DES CAPACITES		10,20	32 540	69 762	3 000
C : COORDINATION DU PROJET		8,11	32 700	7 000	44 000
TOTAL	1 032 542		905 780	76 762	50 000

3.2 Répartition du budget par catégorie et par source de financement

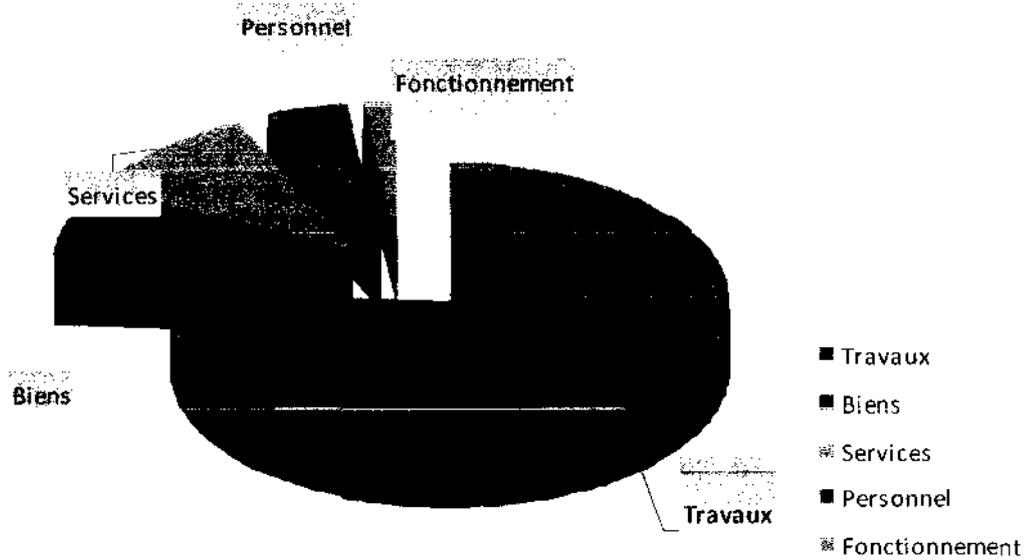
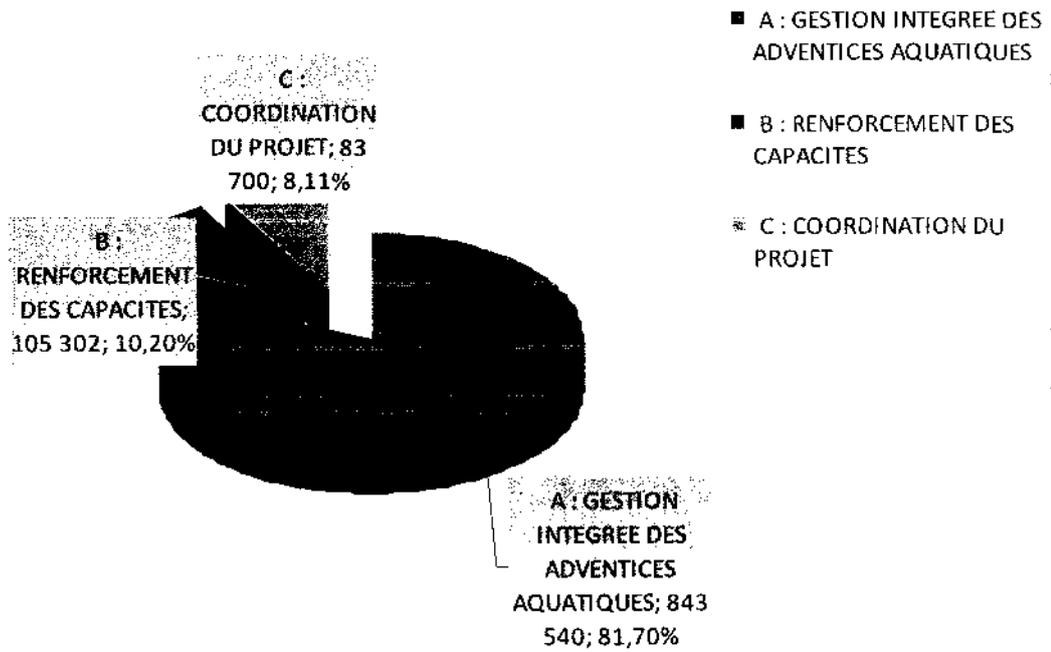
Catégories	Total (x 1000 F CFA)		Sources		
	Budget	%	Prêt	Don	Etat
Travaux		76,14	786 140		0
Biens		6,08	2 800	45 800	15 000
Services		11,11	83 740	27 962	3 000
Personnel		4,72	26 700	1 000	21 000
Fonctionnement		1,96	7 200	2 000	11 000
TOTAL	1 032 542		983 342	76 762	50 000

3.3 Illustration de la répartition du budget par source de financement, par composante et par catégorie

REPARTITION DU BUDGET PAR SOURCE DE FINANCEMENT



REPARTITION DU BUDGET PAR COMPOSANTE



REPARTITION DU BUDGET PAR CATEGORIE